

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Représentés : 4
- Absents :

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 14 septembre 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 septembre 2022

Catherine BOTTERON



L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Séverine PUTOT, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Marie-Christine BERTRAND, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : M. Renaud COLSON donne pouvoir à Mme Stéphanie DULAC, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Annie POIGNAND donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER, M. Pierre MONTRICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine BERTRAND

Absents :

- Délibération 2022-47 : règlement intérieur pour les agents

Mme le Maire indique que le précédent règlement intérieur avait été adopté par délibération n° 2004-80 en séance du conseil municipal du 21 novembre 2004.

Or avec les évolutions réglementaires, et les nouvelles modalités d'organisation des services mises en place, il est nécessaire de le mettre à jour.

Les modifications portent principalement sur :

- Les droits à congés et absences avec une liste exhaustive,
- La mise en place du compte épargne temps,
- La mise en place du télétravail,
- Une mise à jour des chapitres « santé et sécurité au travail », « déontologie » et « sanctions disciplinaires ».

Le Comité Technique du CdG25, en sa séance du 05 juillet 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur de la commune de Châtillon-le-Duc,
- **DECIDE** que son application est immédiate.

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :